David HUME (1752)

Essais moraux, politiques et littéraires

Essai sur les partis

Traduction anonyme du XVIIIe siècle

Amsterdam : J. H. Schneider , éditeur, 1752.
Orthographe et ponctuation modernisées par Philippe Folliot

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: http://www.philotra.com
http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: http://www.philotra.com
http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/
à partir de :

David Hume (1711-1776)

Essais moraux, politiques et littéraires
Essai sur les partis. (1752)

Une édition électronique réalisée à partir du texte de David Hume, Essais moraux, politiques et littéraires : Essai sur les partis Traduction anonyme du XVIIIe siècle publié à Amsterdam en 1752 par J. H. Schneider, éditeur. Orthographe et ponctuation modernisées par Philippe Folliot, 2002.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.
Pour les citations : Times New Roman 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2000.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11'')

Édition complétée le 28 juillet 2002 à Chicoutimi, Québec.
Avec l'autorisation de M. Philippe Folliot.

David Hume

Les partis

Traduction française anonyme du XVIIIème
publiée en 1752
à Amsterdam par J.H. Schneider, éditeur.

Parmi les grands hommes qui ont illustré leurs noms par des faits mémorables, le premier rang me paraît appartenir aux législateurs et aux fondateurs des États. Ce sont eux qui créent les nations, et qui en assurent la durée par de sages établissements. C'est à eux que la postérité la plus reculée doit le repos, le bonheur, et toutes les prérogatives dont elle jouit. L'usage des découvertes que l'on fait dans les arts et dans les sciences est peut-être plus universel que celui des lois, qui se renferme toujours dans un temps et dans un espace limité, mais ce dernier est plus sensible et plus frappant. Si les sciences spéculatives perfectionnent l'esprit, ce n'est que d'un petit nombre de personnes qui ont assez de loisir pour s'y appliquer. Quant aux arts qui fournissent aux commodités et aux agréments de la vie, on sait que c'est moins l'abondance de ces sortes de biens que leur paisible possession qui fait le bonheur de l'homme, et cet avantage est le fruit d'un gouvernement bien réglé. Enfin, ni les préceptes les plus raffinés de la philosophie, ni les commandements les plus sévères de la religion ne sauraient répandre la vertu et les bonnes mœurs, sans lesquelles aucune société ne peut être heureuse. Tout dépend d'une éducation bien dirigée de la jeunesse, et celle-ci à son tour

dépend de la sagesse des lois et des fondations. Je dois donc ici prendre la liberté de m'écarter du sentiment de mylord Bacon : le partage, que l'antiquité a fait des honneurs, ne me paraît pas trop équitable. N'était-il pas injuste d'ériger en divinités du premier ordre les inventeurs des arts utiles, une Cérès, un Bacchus, un Esculape, tandis que des législateurs tels que Romulus et Thésée demeuraient confondus dans la classe des demis-dieux.

Mais, autant que les fondateurs des lois et des États sont dignes d'être honorés et respectés, autant les fondateurs de sectes et les chefs de factions méritent d'être haïs et détestés. Les factions produisent des effets directement contraires au but que le législateur se propose. Elles bouleversent l'État, font taire les lois, suscitent les animosités les plus cruelles parmi des concitoyens qui se doivent mutuellement du secours et de la protection. Ce qui devrait rendre plus odieux encore les auteurs des factions, c'est la grande difficulté qu'il y a à les extirper, lorsqu'une fois elles ont pris racine. On les retrouve encore au bout de plusieurs siècles, et pour l'ordinaire, elles ne finissent qu'avec l'État où elles se sont glissées et dont elles sont le germe destructeur. Remarquons encore que c'est dans les terroirs les plus fertiles que ce germe pousse le plus abondamment. Quoique les gouvernements despotiques ne soient pas tout à fait exempts de factions, il faut avouer pourtant qu'elles naissent plus facilement et se répandent plus vite dans les pays de liberté, et c'est là que leurs suites sont les plus funestes. Infectant toujours le système de la législation, elles ruinent d'abord l'efficace des récompenses et des châtiments, de sorte qu'il ne reste plus aucun moyen de les déraciner.

Les factions ou les partis sont de deux sortes : il y en a de personnels et de réels. Les premiers sont fondés sur l'amitié ou la haine personnelle, les seconds sur une contrariété réelle de sentiments d'intérêt. On sent la justesse de cette division. Cependant, je conviens que dans l'un et l'autre genre, on trouve rarement des factions pures et sans mélange. Lorsqu'un État se divise, on remarque communément, dans les différents partis, une différence de vues ou de dessein, soit réelle, soit apparente, soit de petite, soit de grande importance. Et d'un autre côté, il n'y a point de faction si réelle, où les inimitiés et les factions privées ne se mêlent. Mais cela n'empêche pas que nous ne puissions nommer les partis personnel ou réel d'après le principe qui prédomine, et qui a le plus d'influence.

Les factions personnelles naissent le plus aisément dans les petites républiques. Là, chaque querelle domestique devient une affaire d'État. Là toutes les passions divisent le public : l'amour, la vanité, l'émulation, aussi bien que le ressentiment et l'ambition.

Sous cette classe, on peut ranger les *Neri* et les *Bianchi* de Florence, les *Fregosi* et les *Adorni* de Gênes, les *Colennesi* et les *Orsini* de la Rome moderne.

Les factions personnelles sont si fort du goût des hommes, que la plus légère apparence d'opposition les fera toujours naître à coup sûr. Peut-on imaginer rien de plus puéril que des disputes sur la couleur d'une livrée, ou sur la couleur d'un cheval? C'est pourtant ce qui a donné naissance aux *Prasini* et aux *Vanetti*, deux factions qui, partageant l'empire grec, se portèrent pendant de longues années la haine la plus violente, et entraînèrent enfin dans leur ruine celle de ce malheureux empire.

L'histoire romaine nous offre l'exemple d'une faction très mémorable entre la tribu *Pollienne* et la tribu *Papirienne*. Elle dura pendant près de trois siècles, et il ne fit point d'élections de magistrats, où elle ne se manifestât dans les suffrages [1] . Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que pendant un si long temps, elle ne se répandit point, et n'entraîna aucune des autres tribus. Lorsqu'un État entier se partage en deux factions égales, il n'est pas étonnant de les voir durer. Les bienfaits et les injures, les sympathies et les antipathies lui fournissent tous les jours de nouveau aliments. Mais ici, la dissension ne règne qu'entre deux tribus et ne semblerait-il pas que le reste de la république, qui n'y prenait aucune part, devrait avoir bientôt étouffé ces folles animosités? Puisque cela n'est point arrivé, j'en conclus qu'il faut que les hommes se plaisent fort aux querelles et aux divisions.

Rien n'est plus commun que de voir des partis, nés d'une différence réelle, continuer, lors même que cette différence ne subsiste plus. Les hommes prennent toujours en affection les personnes dont ils embrassent le parti, et en haine celles qui constituent le parti opposé, et ces passions se transmettent souvent à la postérité. Le sujet réel qui avait divisé les deux maisons italiennes connues sous le nom de *Guelphes* et des *Gibellins*, n'existait plus depuis longtemps, lorsque ces deux factions existèrent encore.

La première s'était déclarée pour le pape, la seconde pour l'empereur. Cependant, lorsque la famille de *Sforza*, s'étant alliée avec l'empereur, quoiqu'elle fût *Guelphe*, fut chassée de Milan par Louis XII, roi de France, assisté de *Jacomo Trivulzio* et *des Gibellins*. On a vu ces derniers se liguer avec le pape contre l'empereur.

---

[1] Comme ce fait paraît avoir échappé à l'attention de la plupart des politiques et des antiquaires, je le placerai ici dans les propres paroles de l'historien romain. *Populus Tusculanus cum conjugibus ac liberis Romam venit, ea multitudo, veste mutata, & specie reorum tribus circuit, genibus se omnium advolvens. Plus itaque misericordia ad paenoe veniam impetrandam, quam causa ad crimen purgandum valuit. Tribus omnes praeter Polliam, antiquarunt legem. Polliae sententia fuit, puberes verberatos necari, liberos conjugesque sub corona lege belli venire : Memoriamque ejus irae Tusculanis in paena tam atroci auctores mansisse ad patris aetatem constat; nec quemquam fere ex Pollia tribu candidatum Papiriam ferre solitam*. Tite-Live, Lib.VIII.

A Venise, il y a deux factions plébéiennes, les Cartelani et les Nicolotti, qui se battent souvent à coup de poings, et après s'être bien battus, finissent leurs querelles et se reposent pour quelque temps.

Il n'y a que peu d'années qu'il s'éleva, dans l'empire de Marocco, une guerre civile pour un sujet fort plaisant. C'étaient les noirs et les blancs qui se disputaient sur la couleur. Nous nous en moquons, mais à bien examiner la chose, les Maures n'auraient-ils pas plus de raisons de se moquer de nous? Qu'est-ce, je vous prie, que toutes les guerres de religion qui se sont allumées dans la partie du monde la plus éclairée et la plus civilisée? Je les trouve encore plus absurdes que les guerres civiles de l'Afrique. La différence des couleurs est une différence réelle qui frappent les sens, au lieu que lorsqu'on se dispute sur un article de foi, ou absurde, ou du moins inintelligible, la différence ne regarde pas même un sentiment, mais quelques phrases, quelques expressions, que d'un côté on accepte, et que de l'autre on rejette sans y rien comprendre. D'ailleurs, je ne vois point que ni les blancs ni les noirs de Marocco aient prétendu forcer leurs adversaires par des lois pénales à changer de couleur, ou qu'en cas de refus, ils les aient menacés de l'inquisition. Mais sommes-nous plus les maîtres de changer nos opinions, que le sont le Maures de changer leur teint? Non. Que produiront donc la crainte et la violence dans ces deux cas? Les uns farderont leur peau, et les autres leurs sentiments.

Les factions réelles sont de trois sortes : c'est toujours ou l'intérêt, ou des principes, ou l'affection qui les fait naître. Celles qui naissent de l'intérêt me paraissent les plus raisonnables et les plus pardonnables. Lorsque dans un État, où tout n'est pas exactement ajusté et balancé, deux ordres de citoyens, par exemple la noblesse et le peuple, ont chacun sa part au gouvernement, il est naturel que la diversité d'intérêts cause des divisions. On n'en saurait douter, si l'on considère jusqu'à quel point l'amour-propre est enraciné dans le cœur humain, et combien nous nous intéressons tous pour nos propres individus. Le législateur qui trouverait le secret de prévenir de pareilles factions, serait assurément un bien habile homme et, au jugement de plusieurs philosophes, ce sont là de ces projets qui, comme le grand élixir et le mouvement perpétuel, peuvent amuser dans la théorie, mais dont il ne faut pas espérer de voir l'exécution. Il est vrai que dans les gouvernements despotiques, les factions, souvent, ne paraissent point, mais elles n'en sont pas pour cela moins réelles; ou plutôt, c'est précisément ce qui leur donne plus de réalité, et les rend plus pernicieuses. La noblesse, le peuple, le soldat, le marchand, chacun de ces ordres a ses intérêts particuliers, mais le plus puissant opprime le plus faible avec impunité et sans résistance; et ce n'est que de là que vient le calme apparent qui règne dans ces États [1] .

C'est sans succès que l'on a voulu distinguer en Angleterre l'intérêt des possesseurs de biens en fonds de l'intérêt de ceux qui font rouler leur argent dans le commerce. Ces deux intérêts ne diffèrent point, et ne diffèreront que

[1] Voyez *Considérations sur la grandeur et la décadence de l'empire romain*.

lorsque nos dettes nationales seront montées au point de devenir insupportables et entièrement ruineuses pour le pays.

Les factions fondées sur la différence des principes, et surtout de principes abstraits, et qui sont de pure spéculation, ne sont pas de fort ancienne date. C'est peut-être là le phénomène le plus singulier et le plus inexplicable qui se soit jamais présenté aux observateurs du genre humain. Partout où une opposition de principes produit une opposition de conduite, comme cela arrive dans tous les différends politiques, il y a des raisons valables de se diviser. Celui qui place le droit du gouvernement dans un individu ou dans une famille particulière ne peut guère s'accorder avec son concitoyen qui attribue ce droit un autre individu ou à une autre famille; et naturellement, chacun souhaite que les choses se passent selon les notions qu'il s'en est formées. Mais, dans les controverses de religion, où la différence des principes ne produit point des actions contraires, où chacun peut suivre sa propre route sans incommoder son voisin, quelle folie, ou plutôt quelle fureur peut causer tant de malheureuses et funestes divisions?

Deux personnes qui voyagent sur le grand chemin, l'un tirant vers l'est, l'autre vers l'ouest, n'ont pas besoin de se heurter si le chemin est assez large. D'où vient donc que deux hommes qui fondent leurs raisonnements sur différents principes de religion ne peuvent pas faire la même chose? N'y a-t-il pas suffisamment d'espace pour tous les deux, et chacun ne peut-il pas aller son chemin sans troubler l'autre, et sans en être troublé? Mais telle est la nature de l'esprit humain : il se prend à tout ce qui peut le flatter, il s'attache à tout ce qui a quelque ressemblance avec lui. Environnés de gens qui pensent comme nous, nous nous sentons plus fortifiés dans nos opinions et, par la même raison, toute contradiction nous choque et nous met mal à notre aise. Dé là vient cette aigreur qui règne dans la plupart des disputes. De là vient qu'on ne peut souffrir de se voir contrarié, fût-ce dans le sujet le plus spéculatif et les plus indifférent.

Cette constitution de l'esprit humain, qui paraît d'abord une chose bien frivole, a été la cause de tous les schismes et de toutes les guerres religieuses. Cependant, quoiqu'elle regarde tous les hommes et que son influence soit universelle, on ne lui a pas vu produire les mêmes effets dans tous les temps et chez toutes les sectes. Il fallait que des circonstances accidentelles s'y joignissent pour en faire naître de si grands excès, et pour faire devenir ce principe de notre nature une source féconde en misère et en désolation.

La plupart des religions de l'ancien monde naquirent dans ces siècles ténébreux, où les esprits étaient plongés dans l'ignorance et dans la barbarie; où le prince était aussi disposé que le dernier de ses sujets à recevoir, avec une foi implicite, toutes les factions pieuses qu'on voulait lui débiter. Le magistrat, embrassant la religion du peuple, se chargeait cordialement de l'administration

des choses sacrées, et le pouvoir ecclésiastique était réuni au pouvoir civil. La religion chrétienne, au contraire, s'éleva dans un temps où des principes, qui lui étaient directement contraires, étaient établis par autorité publique, dans la partie policée du monde, dont la nation, qui la première avait produit cette nouveauté, était généralement méprisée. Cela étant, il ne faut point être surpris qu'elle n'ait rencontré que peu d'obstacles de la part du magistrat, et que les prêtres aient au tout le loisir d'affermir l'autorité qu'ils s'arrogeaient dans la nouvelle secte. Ils en abusèrent déjà dans ces premiers temps, et peut-être est-ce au moins en partie [1] à l'esprit violent qu'ils avaient inspiré à leurs sectateurs, que l'on doit attribuer les persécutions que le christianisme a souffert. Lorsqu'il devint la religion dominante, ces dispositions, subsistant encore, engendrèrent à leur tour l'esprit de persécution, qui, depuis ce temps, n'a jamais cessé d'empester la société humaine. C'est lui qui a fait naître ces haines invétérées et ces factions irréconciliables dont nous voyons tous les gouvernements infectés. Il faut donc distinguer par rapport à l'origine de ces factions. On peut dire à juste titre que le peuple les adopte par principes, au lieu que de la part des ecclésiastiques, qui en sont les auteurs, ce ne sont que des factions d'intérêt.

Outre l'autorité des prêtres, et la séparation du pouvoir civil d'avec l'ecclésiastique, il y a encore une bonne raison à rendre pourquoi le christianisme est devenu le théâtre de la discorde et de la guerre. Les religions, qui naissent dans les siècles d"ignorance et de barbarie, ne consistent guère qu'en récits et en fictions traditionnelles. Ces récits peuvent être différents en différentes sectes sans se contredire, et quand ils se contrediraient, chacun s'en tient à la tradition de son parti, sans raisonner et sans disputer. Ce ne fut pas là le cas de la religion chrétienne. Dès sa naissance, la philosophie était fort répandue dans le monde. Les docteurs de cette nouvelle secte furent obligés de se former un système spéculatif, il fallut diviser avec exactitude les articles de foi, il fallut expliquer, commenter, prouver, réfuter scientifiquement, et

---

[1] Je dis *en partie*. C'est une erreur vulgaire de s'imaginer que les anciens aient été amis de la tolérance, comme le sont aujourd'hui les Anglais et les Hollandais. Les lois romaines contre les superstitions étrangères sont aussi anciennes que les douze tables, et les juifs, aussi bien que les chrétiens, ont quelquefois été punis selon la teneur de ces lois. Cependant, on ne les exécutait guère à la rigueur. Immédiatement après la conquête des Gaules, on défendit à tous ceux qui n'étaient pas Gaulois de se faire initier dans la religion des druides. C'était déjà une espèce de persécution. Environ un siècle après, l'empereur Claude abolit ce culte superstitieux par des lois pénales, ce qui eût été une persécution très grave, si les Gaulois, se piquant d'imiter les moeurs de Rome, ne s'étaient pas auparavant désaccoutumés de leurs vieux préjugés. *Suet, in vita Claudii*.

Si Pline attribue l'abolition de cette secte à Tibère, c'est vraisemblablement parce que cet empereur avait pris des mesures pour la borner et la restreindre. *Liv.30, ch.I.* Cet exemple peut nous montrer avec combien de modération et de prudence les Romains procédaient des ces formes d'occurrences. Si l'on y compare la manière cruelle et sanglante dont ils ont usé avec les chrétiens, on peut soupçonner que ces derniers ont donné en partie occasion aux fureurs que l'on a exercées contre eux par un zèle inconsidéré et par la bigoterie des prédicateurs de leur secte. Et l'histoire ecclésiastique fournit des faits propres à confirmer ce soupçon.

déployer toutes les subtilités de l'argumentation. De là résultèrent des disputes téméraires, des schismes et des hérésies. Ces divisions, déchirant la religion, favorisèrent la pernicieuse politique des prêtres, qui ne tendaient qu'à fomenter des inimitiés et des haines mutuelles entre les adhérents des partis opposés. Chez les anciens, les sectes philosophiques étaient plus zélées que les sectes de religion, au lieu que de nos jours, celles-ci montrent plus de rage et de fureur que n'en ont jamais exercé les factions les plus cruelles que l'ambition et l'intérêt aient fait naître.

La dernière classe de factions que nous avons nommées réelles, comprend celles qui naissent de l'affection. Elles viennent de cet attachement que nous avons pour certaines familles, ou pour certaines personnes, sous la domination desquelles nous souhaitons de vivre. Ces factions sont souvent très violentes. J'avoue cependant que je ne comprends guère comment on peut s'affectionner si fort à des personnes que l'on ne connaît pas, que peut-être on n'a jamais vues, et dont souvent on ne peut recevoir ni espérer aucune faveur. C'est pourtant ce qui arrive tous les jours. On trouve cet attachement dans des hommes qui, d'ailleurs, ne montrent pas des sentiments fort généreux, et à qui l'amitié ne fait pas négliger leurs intérêts. Nous nous imaginons, je ne sais à quel titre, qu'il y a une liaison très étroite entre nous et notre souverain. Il semble que l'éclat rayonnant du trône réfléchisse sur chaque particulier, et que la majesté de la suprême puissance nous rende plus importants et plus heureux. Et si notre bon naturel ne forme pas en nous cette opinion, notre mauvais naturel nous la donnera. Nous la prendrons par dépit, et pour avoir le plaisir de contrarier ceux qui ne pensent pas comme nous.